



Règlement du concours

Inscriptions : Les inscriptions et règlement par carte bancaire se font sur le site <https://inscriptionweb.fr>.

Le tireur doit indiquer : N° de licence 2019 et date de naissance. Le site enregistre automatiquement les nom, prénom et catégorie du tireur.

Le tireur doit cocher la case d'acceptation des conditions d'inscription et de paiement.

A l'issue de l'enregistrement et du paiement, un mail de confirmation de l'inscription est envoyé sur l'adresse mail indiquée.

Le nombre maximum de tireurs est de 48.

Les tireurs peuvent, lors de leur inscription, choisir l'heure de tir de leur première planche et le poste qu'ils souhaitent (en fonction des places disponibles).

Organisation du concours : Les tireurs sont tenus de respecter les horaires indiqués pour leur premier tour et être présents sur le pas de tir 10 minutes avant le début du tir, ou au plus tard lors de l'appel des noms par l'arbitre.

A l'issue du tir, les tireurs des postes 1, 3 et 5 sont tenus d'effectuer le marquage et l'arbitrage de la planche suivante.

Tout retard des tireurs à l'issue du troisième appel au départ d'une planche ou manquement à cette règle d'arbitrage sera sanctionnée par cinq zéros (réglementation fédérale).

Dotations : Les dotations sont établies sur la base d'un prix pour 3 participants toutes catégories confondues.

Les prix réservés (4^{ème} et 3^{ème} séries, juniors, dames, super-vétérans) sont attribués dès lors que deux tireurs au moins sont inscrits dans la catégorie.

Classement des tireurs ex-aequo à l'issue de la compétition : Le classement scratch final sera établi après avoir départagé les tireurs (en cas d'égalité des scores), suivant le principe de « remontée des planches » :

Meilleur score fosse A 2^{ème} tour

En cas d'ex-aequo, meilleur score fosse B 2^{ème} tour,

En cas d'ex-aequo, meilleur score fosse A 1^{er} tour,

En cas d'ex-aequo, meilleur score fosse B 1^{er} tour.

Les tireurs n'entrant pas dans le classement scratch mais ayant accès aux prix réservés, seront soumis aux règle ci-dessus.

Le club organisateur FRANCE TIR SPORTIF se réserve le droit de procéder à toutes modifications dans l'organisation du concours. Dans ce cas les tireurs en seront avertis avant le début du tir.